AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. : 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL
15 francs

N° 40 - Janvier 1964

A NOS ABONNES

Au seuil de l'année nouvelle nous nous permettons de former quelques souhaits : à tous les producteurs nous souhaitons d'excellentes récoltes de qualité irréprochable et pour ce le plein succès des traitements que nous serons amenés à conseiller.

Beaucoup de lecteurs ont répondu au questionnaire que nous avons diffusé au mois de novembre. Le dépouillement de toutes ces réponses s'achève et au cours des prochaines semaines nous répondrons individuellement à la plupart d'entre-vous.

Nous nous efforcerons de faire droit à vos demandes mais il faut rappeler que la publication "Avertissements Agricoles" a pour but unique le conseil désintéressé des traitements anti-parasitaires des cultures afin que la protection soit assurée le mieux possible avec le minimum de frais.

Les lecteurs dont le présent bulletin est surchargé de la mention "Votre abonnement est terminé" doivent renouveler leur abonnement avant le 15 février, faute de quoi le numéro de février de Phytoma ne leur parviendra pas.

Toute réclamation concernant Phytoma doit nous être adressée à Montpellier et non pas directement à la Revue.

Enfin nous rappelons aux Mairies qui ne peuvent régler immédiatement le montant de l'abonnement que celui-ci sera enregistré sur simple lettre d'engagement de paiement.

I964-I /ARBRES FRUITIERS/

LES TRAITEMENTS D'HIVER

Durant l'hiver les arbres fruitiers, comme toutes les plantes vivaces, sont en repos végétatif, la circulation de la sève est presque arrêtée. Les plantes réagissent peu ou pas aux éléments extérieurs, c'est pourquoi il est alors possible de leur appliquer des produits ayant une action énergique qui, en cours de végétation, pourraient occasionner des lésions graves par brulures.

Il faut donc profiter de cette période hivernale pour exécuter des traitements visant à la destruction de ravageurs ou de champignons difficiles ou impossibles à combattre le reste de l'année.

Durant l'hiver les parasites (champignons, acariens, insectes) sont plus ou moins abrités dans les crevasses et replis de l'écorce, parfois entre les écailles des bourgeons.

Il a été de mode pour certains, au cours de la décennie 50, de nier la nécessité et même l'utilité des traitements d'hiver. L'existence d'insecticides à action de choc faisait préconiser l'attente de la période de pullulation des insectes pour les combattre. Cette opinion avait trouvé une oreille complaisante chez beaucoup d'arboriculteurs car les traitements d'hiver sont réalisés avec des produits chers et leurs résultats n'étant pas immédiats pouvaient passer inaperçus, donc semblaient parfois aléatoires.

Nous avons toujours, pour notre part, jugé que les traitements d'hiver étaient nécessaires dans les cas suivants :

- Vieilles plantations et vergers négligés
- Vergers où la présence de cochenilles est régulièrement observée
- Cultures envahies par les acariens et les pucerons

Avant tout traitement on devra terminer la taille (sauf sur les espèces à noyau), nettoyer les grosses plaies et les recouvrir d'un mastic cicatrisant et désinfectant. Eliminer les fruits momifiés, les pousses oïdiées.

En principe il est très avantageux de retarder jusqu'au pré-débourrement les traitements d'hiver; mais diverses considérations climatiques (vent, pluie, sol détrempé) pouvant survenir nous estimons que les pulvérisations doivent être entreprises dès le début février :

Eviter les journées ventées
Ne pas traiter par temps de gelée.

PRODUITS RECOMMANDES -

Carbolinéum - Huiles d'anthracène - Huiles de goudron : Ce sont des sous-produits de distillation de la houille, excellents décapants, très ovicides, partiellement coccicides.

Huiles blanches - Huiles de pétrole - Huiles minérales : Spécialement recommandés contre les cochenilles (action coccicide).

Huiles d'anthracène jaunes : Mélange d'huile de goudron avec un colorant nitré.

Huiles minérales jaunes : Mélange d'huile minérale avec un colorant nitré.

Colorants : Ovicides surtout.

Oléoparathion - Oléomalathion : Insecticides organiques en solution ou en suspension huileuse. Ovicides, coccicides, acaricides, peuvent s'employer très près du débourrement.

Il est indispensable d'observer très strictement les doses limites d'emploi préconisées par le fabricant, en particulier les réductions de doses applicables aux arbres fruitiers à noyau.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLE

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON M. BEZUT

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur gérant : L. BOUYX